



Circulaire

Comité de Gironde

Juges Arbitres Territoriaux JAT3

Saison 2022-2023



2019/2020



SAISON SPORTIVE 2022 – 2023

RAPPELS




Pour arbitrer, il faut :

- ✚ être titulaire d'une licence « pratiquant, mention joueur ou loisir, « pratiquant indépendant » ou « blanche » ,
- ✚ avoir fourni un certificat médical attestant l'absence de contre-indication à la pratique du handball, et, pour les juges-arbitres de plus de 55 ans, avoir fourni un certificat médical attestant la réalisation d'un suivi médical spécifique ,
- ✚ être âgé de 18 ans au moins en début de saison sportive,



Pour arbitrer, il faut (suite) :

- ✎ avoir satisfait aux tests physiques adaptés au niveau de pratique,
- ✎ avoir satisfait aux épreuves pratiques et théoriques en langue française exigées pour l'exercice de la fonction,
- ✎ ne pas être privé de ses droits civiques ni frappé d'une sanction disciplinaire de suspension d'exercice des fonctions de juge-arbitre ou de retrait provisoire de la licence.

- 
- ✎ Un juge arbitre doit être « prêt » physiquement et techniquement avant chaque rencontre, ceci incluant la connaissance des règles et règlements spécifiques aux compétitions qu'il dirige.
 - ✎ Le juge arbitre est responsable du bon déroulement d'une rencontre. Il doit faire respecter les règles en vigueur tant dans le jeu que dans toute l'organisation administrative qui s'y rapporte.
 - ✎ Il est tenu de participer activement à toute action de formation mise en place par la SBA (Secteur Bassin Aquitaine) et à laquelle il est convoqué.
 - ✎ L'absence non excusée sur un stage est considérée comme un manquement à son devoir de formation.



Liste non exhaustive de documents et outils que le juge arbitre doit posséder lors de son déplacement :

- ✎ Convocation d'arbitrage
- ✎ Carte licence au millésime en cours (dématérialisée)
- ✎ Livret de l'arbitrage (Edition juillet 2016)
- ✎ Numéros de téléphone utiles
- ✎ Constat amiable auto mission + guide à renseigner MMA
- ✎ Clé USB « Signature électronique »



Gestion des indisponibilités du juge arbitre

- ✎ La saisie des indisponibilités dans les temps impartis qu'ils soient en ou hors période de compétition est importante. Elle permet à l'organisme de désignation de planifier sa mission.
- ✎ Si le délai relatif à la saisie **(J-5)** est dépassé, il est convenu de transmettre le plus rapidement possible son indisponibilité par écrit au responsable des désignations à l'adresse mail du SBA (Secteur Bassin Aquitaine) 6033000.cda@ffhandball.net ou par téléphone sur le numéro du responsable des désignations : **Pascal PREVOT** au 06.26.03.69.71.
- ✎ Les indisponibilités ne seront plus prise en compte à partir du mardi qui précède la date de la rencontre.



Signatures du juge arbitre

Les juges arbitres sont responsables de l'établissement de la feuille de match dans leur domaine de compétence.

- ✎ Tous les juges arbitres qui évoluent en départemental doivent être munis d'une clé USB pour apposer leur signature sur une FDME.
- ✎ Cette clé doit rester leur propriété.
- ✎ La signature d'une FDME par les juges arbitres avant et après la rencontre doit être précédée d'un contrôle précis des rubriques renseignées.



Vérification d'usage d'avant match :

- ✎ Les juges arbitres vérifient avant le début de la rencontre que le nombre de joueurs et officiels inscrits sur la feuille de match correspond bien aux effectifs présents sur l'aire de jeu et sur le banc des remplaçants.

Contrôle d'identité : précision

- ✎ L'officiel responsable d'une équipe peut demander aux juges-arbitres de procéder au contrôle d'identité des joueurs de l'équipe adverse avant la rencontre ou à la fin de la rencontre pour les joueurs non inscrits sur la feuille de match en début de match.



Cas d'un joueur disqualifié

- ✎ Un joueur ou un officiel disqualifié doit quitter immédiatement l'aire de jeu et la zone de changement.
- ✎ Après le départ, le joueur ou l'officiel ne peut établir de contacts avec l'équipe, sous quelque forme que ce soit.
- ✎ Suite à une disqualification, tout joueur ou officiel accompagné à son vestiaire (ou à l'endroit aménagé à cet effet), doit faire l'objet d'une surveillance jusqu'à la fin de la rencontre.









Masque, genouillère de protection

- ✎ Toutes sortes de protection pour le visage et la tête **sont interdites**
- ✎ Tout masque de protection du visage même partiel **est interdit**
- ✎ Les genouillères orthopédiques composées d'une matière compacte et rigide **sont interdites**
- ✎ L'usage d'une genouillère faite d'une matière souple ou bien l'utilisation d'un bandage adhésif **est autorisé.**

→ **Ces consignes ne sont pas négociables**



PORT AUTORISE	PORT INTERDIT
	
	
	



Nombre d'officiels de table de marque

🏐 **Table de marque officielle au niveau départemental :**

→ juge superviseur, chronométrateur, secrétaire

🏐 **Table de marque officielle en CDF départemental :**

→ Juge superviseur, chronométrateur, secrétaire



Usage des colles et résines

Principe général

- ✚ Les clubs doivent se conformer aux décisions relatives à l'usage des colles et résines prises par les propriétaires des équipements sportifs qu'ils utilisent,
- ✚ La FFHB veille au respect de ces décisions dans les conditions définies dans ses règlements généraux,
- ✚ Les juges arbitres sont les garants de cette réglementation.



Plateforme assurance pour toute déclaration de sinistre

Elle est en ligne sur le Site Fédéral :

<https://www.mma-assurance-sports.fr/ffhandball/>

Cela permet :

- ✎ un accès à toutes les informations sur les contrats souscrits ou proposés par la Fédération
- ✎ de déclarer en ligne l'ensemble des sinistres impliquant une structure ou un licencié
- ✎ de souscrire et de payer en ligne les différentes options proposées
- ✎ d'éditer une attestation RC.



Nécessité de retourner le constat amiable rempli accompagné des documents SOUS 10 Jours:

Société d'assurance

Agence SARL BILLET GL D'ASSURANCES
19 square Gambon BP 114
58205 COSNE COURS S/LOIRE CEDEX
Tél : 03 86 28 20 74

Ou par courriel :

assurances.handball@mma.fr

Référence à rappeler :

MMA COVEA FLEET

N° de contrat 114.246.500

ASSISTANCE :

01.40.25.59.59.



Indisponibilités

- ✎ Toute indisponibilité doit être saisie au minimum 5 jours avant la rencontre sur le site I Hand Arbitrage :
- ✎ En cas de difficulté ou de demande particulière :
 - ✎ Envoi obligatoirement d'un mail à 6033000.cda@ffhandball.net
- ✎ Si indisponibilité de dernière heure il est **impératif** d'informer par téléphone le correspondant du club recevant indiqué sur votre convocation.



Désignations et Indisponibilités

- ✎ Les désignations sont saisies dans I-Hand Arbitrage entre J-15 et J-25 et envoyées aux arbitres par Mail à J-15 sous réserve que la conclusion de match ait été saisie dans les délais
- ✎ Il est impératif de consulter le calendrier général des compétitions, en particulier concernant les périodes scolaires et la fin de saison
- ✎ Quand un arbitre est disponible (cf. I-hand), mais non désigné, il peut être désigné jusqu'au dernier moment en cas de force majeure

✎ En cas d'indisponibilité de dernière minute (non dûment justifié), votre indisponibilité sera considérée comme une défection d'arbitrage.



Désignations et Indisponibilités

- ✎ La désignation par la SBA est **toujours prioritaire** sur un arbitrage club et ceux à tous niveaux.

- ✎ Lorsqu'un Juge Arbitre T1 ou T2 n'est pas désigné par la SBA, il peut être désigné par la CTA secteur Gironde.



Notes de frais

Distance kilométrique domicile - lieu de la rencontre :

1^{er} cas : Vous êtes désignés une seule fois : indemnité rencontre + kilométrage domicile – lieu de rencontre aller / retour

2^{ème} cas : vous arbitrez deux rencontres dans la même salle :

1^{er} match : indemnité rencontre + kilométrage aller.

2^{ème} match : indemnité rencontre + kilométrage retour.

3^{ème} cas : vous arbitrez deux rencontres dans deux salles différentes :

1^{er} match : indemnité rencontre + kilométrage domicile → 1^{ère} salle.

2^{ème} match : indemnité rencontre + kilométrage salle 1 à salle 2 + lieu de domicile

 **Le trajet pris en compte sera calculé au moyen de GO'HAND**

Note de frais erronée :

En cas de réclamation d'un club sur le montant du remboursement de frais d'arbitrage et si confirmation par la SBA, le juge arbitre devra rembourser le dépassement constaté



Notes de frais suite :

Après le match les JA doivent envoyer par mail au club recevant et au plus tard dans les 48H après le match l'ensemble des documents suivants :

- Note de frais signé**
- Carte grise**
- Attestation assurance déplacement en voiture personnel**
- Tickets de péages si applicable**

Le club recevant dispose de 48H à compter de la réception du mail de chaque JA pour demander des explications s'il constate des anomalies ou des documents manquants.

Le club recevant doit ensuite acquitter du paiement des frais par virement ou chèque bancaire au plus dans les 8 jours francs (date à date) suivant le match sur le quel les JA ont été désigné.

Si un paiement n'est pas honoré par le club recevant alors qu'il dispose de tout les justificatifs nécessaire, les JA et JAJ enverrons un mail de rappel au club recevant en mettant en copie la SBA



Concernant les rapports à la Commission de Discipline

Saison 2021-2022, encore trop d'imprécisions constatées dans les premières versions de vos rapports :

- ✘ Le moment de la disqualification n'apparaît pas
- ✘ Le jeu a repris par quel type de jet ?
- ✘ Le score est erroné
- ✘ Version des arbitres non concordante
- ✘ Rapport trop succinct, au vocabulaire imprécis
- ✘ Absence du nom et n° du joueur victime de la faute



SAISON SPORTIVE 2022 – 2023

OUTILS UTILES



LE SITE OFFICIEL DE LA FFHB :

<http://www.ff-handball.org>

LE LIVRET D'ARTBITRAGE EDITION 2022 :

<https://www.ffhandball.fr/fr/vie-des-clubs/arbitrer/les-gestes-de-l-arbitrage>

SUPPORT I-HAND ARBITRAGE :

<http://support.ffhandball.org/open.php>



SAISON SPORTIVE 2022 – 2023

CONSIGNES



Mesures applicables aux juges arbitres départementaux

 **Avant le match (J-1):** vérification de l'horaire et de la salle sur le site FFHB

 **Heure d'arrivée sur le site de compétition :** H - 60 mn à minima

→ **Contacts sur le lieu de compétition :** responsables d'équipes - responsable de salle – officiels de table...



Mesures applicables aux juges arbitres départementaux (suite)

- ✎ Importance du respect des procédures sur l'établissement de la FDME (avant et après la rencontre)
- ✎ **Suivi du temps de jeu : port et utilisation obligatoire d'une montre chronomètre**
- ✎ **Décompte des buts et des sanctions : relevé obligatoire durant le match sur un carton de marque**
- ✎ Entretien obligatoire entre le juge superviseur et ou l'accompagnateur du juge arbitre (s'il est présent) et les juges arbitres à l'issue du match. **Interdit dans le vestiaire.**



Respect des derniers consignes entrée en vigueur au 1^{er} juillet 2022 :

- ✎ Protection du gardien (tir dans la tête)
- ✎ Le jeu passif (réduit à 4)
- ✎ Zone d'engagement



SAISON SPORTIVE 2022 – 2023

TARIFS



Tarifs arbitrage départemental

Indemnités

Niveau de jeu	Saison 2022/2023
+16 Pré Région / Excellence	27€ + Frais réels
+16 Honneur	
+16 Promotion / Brassage	
-18	25€ + Frais réels
-15	20€ + Frais réels
-13	15€ + Frais réels

Les frais sont payés par chèque ou virement bancaire .



Tarifs d'arbitrage Régional

Indemnités

- | | |
|-----------------------------------|---------|
| • National 3 Féminine Territorial | 50,00 € |
| • Prénationale Masc. et Fém. | 50,00 € |
| • Excellence Masc. et Fém. | 40,00 € |
| • Honneur Masculins | 40,00 € |
| • -17 OU -18 Régional | 30,00 € |

Pour d'autres tarifs nationaux

Consulter le guide financier fédéral sur le site de la FFHB



Tarifs d'arbitrage Régional

Frais de déplacement

Frais réel (voir tableau) si covoiturage :

Barème kilométrique applicable aux voitures (en €)

Puissance administrative (en CV)	Distance (d) jusqu'à 5 000 km	Distance (d) de 5 001 km à 20 000 km	Distance (d) au-delà de 20 000 km
3 CV et moins	$d \times 0,502$	$(d \times 0,3) + 1\,007$	$d \times 0,35$
4 CV	$d \times 0,575$	$(d \times 0,323) + 1\,262$	$d \times 0,387$
5 CV	$d \times 0,603$	$(d \times 0,339) + 1\,320$	$d \times 0,405$
6 CV	$d \times 0,631$	$(d \times 0,355) + 1\,382$	$d \times 0,425$
7 CV et plus	$d \times 0,661$	$(d \times 0,374) + 1\,435$	$d \times 0,446$

0,32 du kilomètre + péage si covoiturage impossible.



Merci de votre attention

Questions ?



COMMISSION
ARBITRAGE
FFHANDBALL



LA POSTE

hummel

PARTENAIRES DES ARBITRES



FFHANDBALL